



## COMMUNE DE LE TEIL

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION  
25/11/2024

Exercice : 29  
Présents : 21  
Absents : 3  
Votants : 26

Pour : 25  
Abstention : 1  
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq novembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du dix-neuf novembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Bayle), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), M. Mazeyrat (pouvoir à M. Peverelli), M. Michelon (pouvoir à M. Jouve).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, M. Vallon.

Secrétaire : M. Griffé.

#### **Objet : Dénomination du Giratoire sur la RN 102 et de la voie de desserte du quartier de la Sablière**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 qui confère aux Conseils municipaux le pouvoir de nommer les voies, espaces et équipements publics situés sur leur territoire, incluant les rues, les places, les carrefours, et par extension, les giratoires.

Considérant que le Conseil municipal dispose d'une compétence discrétionnaire pour choisir la dénomination des espaces et équipements publics situés sur son territoire, à condition de respecter les principes de neutralité et de non-discrimination.

Afin de rendre hommage à Monsieur Jean-Paul MICHEL, Conseiller municipal de 1995 à 2024 et plus particulièrement depuis 2008, Conseiller municipal délégué au suivi du contournement du Teil, le Conseil municipal propose de dénommer le giratoire sur la RN 102 : « Giratoire Jean-Paul MICHEL » et la voie de desserte « rue du giratoire Jean-Paul MICHEL ».

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la dénomination du giratoire sur la RN 102 sous le nom de « Giratoire Jean-Paul MICHEL » et de la voie de desserte du quartier de la Sablière « rue Jean-Paul MICHEL ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives et techniques nécessaires à cette dénomination, y compris la mise en place de la signalisation adéquate.

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,

Gérard GRIFFE